



Agenda

Samedi 2 et dimanche 3 mars
Comité des fêtes : salon des vins

Samedi 9 mars
Classes en 8 :
Photos des bébés 2018

Mercredi 13 mars
Club des Cerisiers Blancs : belote

Dimanche 17 mars
Chasse : repas

Samedi 23 mars
Comité des jeunes : bal

Samedi 23 mars
Conseil de Parents d'Elèves :
Loto

Dimanche 31 mars
Alarme : belote

Dimanche 14 avril
Comité des Jeunes : randonnée

ZOOM

Plan mercredi : ce n'est pas que pour les enfants !

Depuis la rentrée 2018, à l'initiative du ministère de l'Education Nationale, les communes françaises ont la possibilité de mettre en place un « Plan mercredi ». Ce Plan mercredi a pour objectif de soutenir le développement d'accueils de qualité, dans une logique à la fois de loisirs, de découverte et de pratiques. Les activités proposées peuvent en effet être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques ou sportives. Le Gouvernement a souhaité faire du mercredi un jour ludique en phase avec l'enseignement, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La commune de Bessenay souhaite s'engager dans cette démarche pour proposer des activités enrichissantes et variées aux enfants de l'école primaire. Nous sommes donc à la recherche de bénévoles prêts à partager leur passion ou leur savoir-faire, que ce soit en une seule fois ou de manière plus régulière. Les activités se dérouleront au Trapèze en lien avec l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) de Bessenay. L'objectif est de démarrer les activités à partir du 29 Avril.

Vous souhaitez en savoir plus ? Une réunion d'information est planifiée le **jeudi 7 mars à 19h30** au Trapèze. Lors de cette réunion, en présence de responsables de la MJC, la commission Enfance-Jeunesse présentera le projet plus en détails et répondra à vos éventuelles questions.

Si vous avez envie de transmettre et de partager vos talents, n'hésitez pas à vous faire d'ores et déjà connaître en mairie.

Un grand merci pour les enfants !

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, MARCHAND, GEOFFROY, LOMBARD, FERRIERE, LIMOUSIN, BOSCH, ARQUILLIERE, CROCI, FARGERE, MICOLON.

Excusés : Mme Murielle BOUVEYRON (pouvoir à Karine FOREST), Bernard BLANC, Marie-Odile TOINON.

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, Pierre CARADOT est nommé secrétaire de séance et l'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Vente terrain carrefour RD 24/ Chemin de Ripan

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente à Madame COSTANTINI de la parcelle cadastrée C1274, telle que présentée dans le plan de division provisoire du cabinet de géomètre Denton, pour une surface de 464 m² et un montant de 69600 €, conforme à l'estimation des Domaines.

2. Autorisation de régularisation cadastrale suite à échange de terrain avec Mr & Mme Vandroz

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la régularisation foncière à intervenir, par voie d'échange avec Mr & Mme Vandroz, concernant :

- la parcelle E 622 d'une surface de 262 m², propriété de Mr & Mme Vandroz au profit de la commune de Bessenay,
- l'ancien chemin, au lieu-dit le Guimby, cadastré E 625, d'une surface de 156 m² propriété de la commune au profit de Mr & Mme Vandroz.

3. Convention de participation pour les risques santé et prévoyance avec le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion du Rhône propose aux collectivités qui le souhaitent, de mener, pour leur compte, une procédure de mise en concurrence préalable à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé et prévoyance de leurs agents.

Considérant qu'à l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Bessenay conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre de conventions de participation pour les risques santé et prévoyance et mandate le Centre de Gestion afin de mener à bien cette procédure de mise en concurrence.

4. Amortissement

L'instruction budgétaire et comptable appliquée aux budgets communaux depuis le 1^{er} Janvier 1997 prévoit l'amortissement des biens renouvelables. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement à 5 ans de la rénovation du local de la police pluri-communale implanté à Sain Bel et précise que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

5. Aide à Domicile en Milieu Rural

L'ADMR a fait parvenir aux mairies des 5 communes sur lesquelles elle intervient une demande de subvention à hauteur d'1.00 €/heure travaillée sur chaque commune pour la soutenir dans son fonctionnement et notamment lui permettre de mieux récompenser son personnel dans le but de le fidéliser.

La commune de Bessenay a souhaité rencontrer les responsables de l'ADMR afin d'échanger sur cette demande et leur a proposé une installation à la maison de santé moyennant la prise en charge du loyer par les communes, cette solution permettant d'améliorer les conditions de travail du personnel et de diminuer les charges actuelles de l'ADMR (qui n'aurait plus que les charges du loyer à prévoir).

Une discussion entre les 5 communes concernées, Bessenay, Bibost, Brussieu, Courzieu et St Julien sur Bibost a également eu lieu. Brussieu et St Julien se sont positionnées favorablement à l'installation de l'ADMR à la maison de santé et à la prise en charge des loyers par les communes.

Le Conseil Municipal se positionne, à l'unanimité, en faveur d'une prise en charge du loyer de l'ADMR dans le cadre de son installation à la maison de santé. La commune de Bessenay pourrait être porteuse de la convention pour l'ensemble des communes si ce projet se réalise.

6. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Local technique : Les enrobés ont été réalisés et les dernières retouches sont en cours. Le branchement électrique est prévu le mercredi 13 février et la réception définitive vendredi 15 février. Le déménagement aura lieu à partir du lundi 18 février, la dédite du local actuel ayant été donnée au 1^{er} mars.

Une visite est proposée aux élus et à l'ensemble du personnel le samedi 02 mars à 11 h 00. Une inauguration officielle avec les financeurs (l'Etat, la Région et le Département) sera prévue avant l'été. L'ensemble de la population sera invité à cette occasion.

Projets 2019 :

- Extension restaurant scolaire : l'estimatif des travaux est attendu pour le 15 février. Il s'agit d'un projet d'une surface intérieure additionnelle de 33 m² avec un toit terrasse en béton et des baies vitrées sur 2 faces.
- Chalet des jeunes : Des travaux d'isolation intérieure sont prévus. Une isolation par l'extérieure n'est pas envisageable en raison des débords de toit trop courts. Les travaux consisteraient donc en :
 - une isolation intérieure,
 - le remplacement des fenêtres,
 - la création de sanitaires handicapés,
 - la mise aux normes de toute l'électricité,
 - la pose d'un carrelage sur celui existant et de faïences dans les sanitaires.

Le Conseil Municipal propose d'optimiser l'utilisation future du bâtiment. Il pourrait en effet devenir un pôle jeunesse et être à la disposition du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant. L'Adosphère qui l'utilise déjà pourrait se développer moyennant un encadrement par un adulte et des horaires d'ouverture beaucoup plus souples. Ce bâtiment pourrait aussi être un pôle loisirs avec l'ouverture à des associations comme La p'tite troupe de Yo qui répète aujourd'hui dans la salle d'arts plastiques, peu adaptée. Cette rénovation entrainera, de fait, une évolution avec le fonctionnement actuel.

○ Voirie – Environnement

Voirie chemin de la Drivonne : Les travaux sont en cours de chiffrage et seront réalisés par la CCPA après la fête de la Cerise.

Projets voirie 2019 : 6 chantiers ont été identifiés :

- Réfection du parking vers le local chasse et de l'accès au terrain en gorrhe,
- Aménagement du virage à l'entrée de La Brévenne avec pour objectif de limiter la vitesse avec la création de trottoirs et un aménagement paysager du virage situé avant le carrefour des RD 24 - RD 389. Conseillé par les services du Département, ce type d'aménagement doit contribuer à une réduction de la vitesse. Il s'agit toutefois de travaux conséquents en termes financiers et une réflexion approfondie de la commission voirie sera nécessaire avant d'engager ces travaux.
- Réfection du chemin du Petit Sus comprenant la réalisation d'un drainage,
- Réfection du chemin du Conan,
- Enrobés du parking du cimetière,
- Installation du skate-park et de la table de ping-pong vers le City Stade.

Des priorités liées à l'enveloppe budgétaire seront données.

○ **Bibliothèque**

Grainothèque : Une grainothèque est un lieu d'échange de graines dans une bibliothèque. A l'occasion du marché aux fleurs, l'équipe de la bibliothèque propose de tester l'idée auprès de la population au travers d'un stand. Si l'accueil est favorable, l'installation d'une grainothèque pourrait être envisagée, dans les locaux de la bibliothèque.

Exposition photo de René Blanchot sur les clochers jusqu'à fin mars : le vernissage aura lieu le **samedi 09 mars à 11 h 30**.

Nuit du conte : un conteur sera à Bessenay le **jeudi 18 avril à 16 h 30 au Trapèze** pour un public à partir de 3 ans. Le spectacle de la Nuit du Conte aura lieu le 29 Juin aux carrières de Glay, à St Germain-Nuelles.

○ **Informations et Tourisme**

Un inventaire des panneaux de signalétique des hameaux a été réalisé ; une cinquantaine de panneaux nécessite d'être changés.

Mercredis découvertes : 3 mercredis sont prévus, les 24 avril, 24 juillet et 6 août. Ils concernent les établissements Graines d'Arômes et Soirève.

Marché : FR3 a réalisé un reportage le jeudi 14 février pour une diffusion le samedi 16 février au journal de 19 heures.

○ **Manifestations – Vie Associative**

Recensement : il se termine le 16 février. La bonne participation par internet est à souligner. Le Conseil Municipal remercie les 4 agents recenseurs pour le travail de qualité qu'ils ont réalisé.

Marché aux fleurs : l'abeille en sera le fil conducteur. Le Syndicat des Apiculteurs du Rhône sera présent et fera une animation sous le chapiteau avec des ruches anciennes, une ruche pédagogique... Le programme détaillé sera communiqué en mars. L'association Apicité, pour la défense de l'abeille et la sensibilisation du public aux abeilles, a également pris contact pour une adhésion de la commune.

Distributeur Automatique de Billets : l'entreprise Exatec a contacté la commune. Cette entreprise a constaté que suite aux fermetures des DAB par les banques, il pourrait y avoir un marché à prendre pour des distributeurs automatiques de billets non installés par les banques. Deux solutions seraient techniquement possibles sur notre commune, la première consisterait en l'utilisation d'un local existant (soit reprise du local crédit agricole soit local dans le bâtiment de La Poste), la seconde en la pose d'un algéco. Une proposition financière d'Exatec est attendue.

○ **Jeunesse – enfance et vie scolaire**

Plan mercredis : Le comité de pilotage se réunira le jeudi 7 mars suivi de la réunion publique indiquée dans le zoom (page 1).

Contrat Enfance Jeunesse : Le bilan des années 2015 à 2018 sera envoyé à la Caisse d'Allocations Familiales d'ici la fin du mois.

Intervention musicale à l'école : Le renouvellement pour l'année 2019/2020, avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants, n'est plus possible. Le CFMI reçoit en effet de nombreuses demandes et privilégie les établissements qui n'ont encore jamais bénéficié de ses services. Il souhaite également que des musiciens prennent son relais. Une association a fait une offre pour poursuivre cet enseignement musical dans les classes. Un point sera fait avec les enseignants à l'occasion du conseil d'école sur l'intérêt de cette intervention.

○ **CCAS – Affaires sociales**

Résidence seniors : La Semcoda doit fixer un rendez-vous à la commune pour aborder la question des locations.

Infos Mairie

○ **Erratum « Joies et Peines des familles Bessenoises »** (compte-rendu de janvier 2019) :

- Naissance de **Maxine DUCLOS MICHAUD** née le 29 mai 2018 (et non pas Maxime)
- Mariage de **Sylvie PERRET et Alain COQUARD** : le 29 septembre 2018.

○ **Grand Débat National (15 janvier – 15 mars)**

Deux réunions publiques ont été organisées dans le cadre du grand débat, salle Rue du Nord, les 14 et 20 février 2019. Le cahier d'expression citoyenne est à disposition jusqu'au 20 février et sera envoyé à la Préfecture le 22 février, comme demandé par les services de l'Etat.

○ **Déchèteries** : A compter du lundi 4 mars, la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle ouvrira ses portes et celle de la Brévenne reprendra ses horaires normaux.

Infos Associations

○ **Classes en 0** : Tous les conscrits sont conviés à la réunion de lancement de la "saison des zéros" qui aura lieu le **samedi 9 mars à 10h au Chalet des Jeunes** (au-dessus du parc derrière la salle du Prado).

Au programme: élection du bureau, premières idées et préparation du barbecue des classes....

N'hésitez pas à nous rejoindre, que vous soyez ancien ou nouvel habitant du village : Les zéros sont accueillants, ouverts et festifs!

○ **Classes en 4 : Demi-décade**

Amis conscrites et conscrits de la classe en 4, reprenez la date du **21 septembre 2019** pour une journée conviviale où nous fêterons la demi-décade. Le programme vous sera dévoilé prochainement ... vous pouvez d'ores et déjà réviser vos chansons et vos pas de danse. Amicalement. Le bureau

Infos diverses

○ Véronique CHELLES, Fanchon, Guillaume et leur famille, très touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de **Jean-Luc CHELLES**, vous remercient très sincèrement.

○ **Nouveau à Bessenay:**

Yves vous attend à la **Pizzeria By Bobo** 2 rue du Commerce. Tél : 04.74.72.82.08 du mercredi au dimanche soir de 18 h 00 à 22 h00 et les mercredis matins, avec ses pizzas cuisinées « maison » avec des produits frais et de Bessenay.

C'est environ le nombre de kilomètres de voirie à entretenir sur la commune. 79 kilomètres sont goudronnés, et 40 kilomètres sont des chemins de terre. Les routes goudronnées sont classées en trois catégories dont l'entretien est assuré par la commune, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle ou le département. Les chemins en terre sont entretenus par le service technique, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) et avec l'aide des agriculteurs. Quelques idées de promenades sont disponibles en mairie, avec leur descriptif, ainsi qu'à l'office de tourisme du pays de l'Arbresle : <https://www.arbresletourisme.fr/>



Mairie de Bessenay
mairie@mairie-bessenay.fr
Tél. 04 74 70 80 07
Horaires :
Lundi : 13h30/18h30
Mardi au jeudi : 8h30/12h00
Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30
Site : www.mairie-bessenay.fr